



6^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

9-14 novembre 2015, Bonn, Allemagne

« Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration »

RÉSOLUTION 6.17

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : COMITÉ TECHNIQUE

Conformément à l'Article VII de l'Accord, la 1^{ère} session de la Réunion des Parties (MOP) a établi et défini, par sa Résolution 1.8., la composition du Comité technique,

Considérant qu'à la 6^{ème} session en cours de la Réunion des Parties, le mandat de deux membres du Comité technique arrive à terme - celui des représentants régionaux de l'Europe du Nord et du Sud-Ouest et de l'Afrique du Nord ; que le représentant régional de l'Afrique australe a dû démissionner avant la date d'expiration de son mandat et que le poste de représentant régional de l'Afrique centrale est resté vacant au cours de la dernière période triennale; que le mandat des trois experts thématiques (gestion du gibier, droit de l'environnement et développement rural) arrive à terme également et que le poste d'un expert CEPA au titre de la Résolution 5.18 est resté vacant au cours de la dernière période triennale,

Considérant également la recommandation du Groupe consultatif, en vertu de l'Article 8 du Mode de fonctionnement du Comité technique, concernant la proposition de candidats aux postes vacants,

Remerciant les membres du Comité technique pour les travaux menés en vue d'accomplir la tâche énoncée au paragraphe 2 de l'Article VII de l'Accord, contribuant ainsi à la mise en œuvre de l'Accord durant la précédente période triennale,

Constatant la mise en œuvre relativement limitée du plan de travail du Comité technique pour la période 2012-2015, en raison d'un volume croissant de demandes faites au Comité par la Réunion des Parties, d'un manque de ressources affectées pour pouvoir sous-traiter des éléments de travail importants (comme les études techniques) et d'une dépendance qui en résulte à l'égard des précédentes levées de fonds par le Secrétariat pour avancer dans ces domaines de travail, et des contraintes lourdes liées à la quantité de contributions *pro bono* aux travaux du Comité par ses membres, en conséquence des mesures d'austérité économique – telles que décrites dans le rapport du Comité technique à la MOP6, document AEW/MOP 6.7,

Reconnaissant le besoin d'une analyse stratégique préalable des tâches du Comité technique par la Réunion des Parties pour la prochaine période triennale afin d'établir des priorités, et d'une fourniture et mobilisation de ressources afin d'assurer une allocation et une réalisation des travaux adéquates,

Reconnaissant en outre que le Comité technique est un organe subsidiaire et consultatif de l'Accord et qu'il est important que ses membres soient en mesure de se distancer de toute possibilité de conflit d'intérêts entre leurs intérêts professionnels personnels et leurs responsabilités envers l'AEWA.

La Réunion des Parties:

1. *Désigne* en tant que membres et suppléants du Comité technique les personnes nommées à l'Appendice I de la présente résolution, en tenant compte des mandats définis à l'Article 5 du Mode de fonctionnement du Comité technique et de la représentation géographique énoncée dans son appendice ;

2. *Approuve* le plan de travail résumant les tâches scientifiques et techniques du Comité technique de l'AEWA pour 2016-2018 et leur hiérarchisation, tel que présenté dans l'Appendice II à la présente résolution ;
3. *Charge* le Secrétariat de fournir au Comité technique le soutien nécessaire, conformément à l'Article VII de l'Accord, ainsi que les affectations budgétaires allouées à l'Accord et aux activités du Comité technique ou du Secrétariat de l'Accord, telles qu'adoptées dans la Résolution 6.18 sur les questions financières et administratives ;
4. *Encourage* les Parties contractantes à inclure des membres du Comité technique dans leurs délégations à la Réunion des Parties, dans la limite des ressources financières disponibles, afin de renforcer les synergies entre les organes de l'Accord ;
5. *Prie* le Comité technique de créer et de conserver, en vertu de l'Appendice III à la présente résolution, un registre dans lequel des intérêts pertinents peuvent être déclarés par ses membres (représentants régionaux, experts thématiques et représentants des organisations internationales), par les observateurs des organisations spécialisées inter-gouvernementales et non-gouvernementales, et par d'autres experts élus et invités.

Appendice I

COMITÉ TECHNIQUE DE L'AEWA

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

EUROPE DU NORD ET DU SUD-OUEST

Mme Ruth Cromie (Royaume Uni)

SUPLÉANTS

Poste vacant

EUROPE CENTRALE

M. Lorenzo Serra (Italie)

M. Darko Saveljic (Montenegro)

EUROPE DE L'EST

M. Saulius Svazas (Lituanie)

M. Gleb Gavrys (Ukraine)

ASIE DU SUD-OUEST

M. Sharif Jbour (Jordanie)

Poste vacant

AFRIQUE DU NORD

Mr Sidi Imad Cherkaoui (Maroc)

Poste vacant

AFRIQUE DE L'OUEST

M. Erasmus Owusu (Ghana)

Poste vacant

AFRIQUE CENTRALE

Poste vacant

Poste vacant

AFRIQUE ORIENTALE

M. Muchai S. Muchane (Kenya)

Poste vacant

AFRIQUE AUSTRALE

Mme Lizanne Roxburgh (Afrique du Sud)

Poste vacant

REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS ¹

UICN

M. Jean-Christophe Vié

Poste vacant

WETLANDS INTERNATIONAL

M. Szabolcs Nagy

M. Taej Mundkur

CIC

M. Arto Marjakangas

Poste vacant

EXPERTS THÉMATIQUES

ÉCONOMIE RURALE

M. Philippe Karpe

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Mme Melissa Lewis

GESTION DU GIBIER

M. Pierre Defos du Rau

¹ Mandat à décider par l'Organisation.

Appendice II

Plan de travail du Comité technique de l'AEWA 2016 - 2018

Introduction

1. Cette partie fournit des notes explicatives sur les deux annexes ci-jointes (Appendice II, première et deuxième partie).
2. L'Annexe 1 donne une liste sommaire des tâches scientifiques et techniques prioritaires proposées pour la période triennale 2016-2018. Cette liste est extraite de l'Annexe 2, qui donne un résumé de la liste complète des tâches scientifiques et techniques proposées pour les travaux du Comité technique durant la période 2016-2018.
3. Les thèmes se rapportent en grande partie à la structure du Plan d'action de l'AEWA, comme suit:
 - a) **Champ d'application²**
 - Questions relatives au champ d'application taxonomique et géographique de l'Accord.
 - b) **Conservation des espèces³**
 - Y compris les questions concernant : la réglementation des prélèvements; les plans d'action internationaux par espèce et leur mise en œuvre; les mesures d'urgences; les rétablissements; les introductions d'espèces.
 - c) **Conservation des habitats⁴**
 - Y compris les questions concernant : les inventaires d'habitats et de sites; la conservation de certaines zones; la réhabilitation et la restauration des habitats; l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.
 - d) **Gestion des activités humaines⁵**
 - Y compris la chasse (inclut le problème de la grenaille de plomb) ; les perturbations; les conflits avec des espèces et la gestion d'autres activités humaines (comme l'impact de la production et du transport d'énergie, le développement, etc.).
 - e) **Recherche et surveillance continue⁶**
 - Y compris la planification et le financement des études et du suivi.
 - f) **Education et information⁷**
 - Y compris toutes les questions relatives à la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP).
 - g) **Mise en oeuvre⁸**
 - Y compris les lignes directrices de conservation; le paragraphe 7.4 du Plan d'action sur les études internationales; et d'autres questions relatives à la mise en œuvre.

² Inclut certaines questions traitées par le Groupe de travail 10 du Comité technique : nouvelles questions (concernant la taxonomie)

³ Inclut certaines questions traitées par le Groupe de travail 1 du Comité technique : grenaille de plomb, chasse et commerce ; et par le Groupe de travail 10 du Comité technique : nouvelles questions

⁴ Inclut certaines questions traitées par le Groupe de travail 11 du Comité technique : perte et dégradation des habitats

⁵ Inclut les travaux menés actuellement par le Groupe de travail 1 du Comité technique : grenaille de plomb, chasse et commerce; le Groupe de travail 8 du Comité technique : énergies renouvelables et oiseaux d'eau migrateurs; le Groupe de travail 9 du Comité technique : perturbations; et le Groupe de travail 10 du Comité technique : nouvelles questions (concernant les prises accessoires d'oiseaux marins, etc.)

⁶ Inclut les travaux menés actuellement par le Groupe de travail 4 du Comité technique : suivi des oiseaux d'eau

⁷ Inclut les travaux menés actuellement par le Groupe de travail 5 du Comité technique : CESP et stratégie et plan de communication

⁸ Inclut les travaux menés actuellement par le Groupe de travail 3 du Comité technique : études internationales; et le Groupe de travail 6 du Comité technique : lignes directrices de conservation

h) Questions stratégiques, relatives à l'établissement des rapports, nouvelles questions et autres questions⁹

- Notamment les questions stratégiques, relatives à l'établissement des rapports et autres questions de planification; les nouvelles questions et l'analyse prospective.

4. Les 14 tâches prioritaires énumérées dans la première partie ci-dessous ont été identifiées parmi toutes les différentes tâches scientifiques et techniques proposées, énumérées dans la deuxième partie. Ces tâches comprennent toutes les tâches 'essentielles' et un petit nombre de tâches à 'haute priorité'.
5. Le montant prévisionnel du financement total requis pour la pleine réalisation des tâches prioritaires recommandées pour 2016-2018 est de 561 000 € pour cet exercice triennal, tandis que le coût total de la mise en œuvre de l'ensemble du plan de travail s'élève à 869 000 €.
6. La deuxième partie donne des précisions sur toutes les tâches scientifiques et techniques d'appui à la mise en œuvre proposée pour le Comité technique durant la période 2016-2018. Cette annexe fournit une description sommaire de chaque tâche, de ses résultats et produits escomptés, et de son coût prévisionnel.
7. Comme indiqué à la deuxième partie, un certain nombre de tâches énumérées sont ou bien en cours, ou bien le prolongement d'une tâche adoptée à une précédente Réunion des Parties, mais pour laquelle les capacités ou le financement fournis lors du précédent exercice triennal ont été insuffisants pour pouvoir entreprendre ou mener à bien cette tâche.
8. Le coût prévisionnel indiqué à la deuxième partie est basé sur le principe que chaque tâche nécessite d'embaucher un expert (ou plusieurs experts) pour entreprendre les travaux requis. Ce coût prévisionnel a été établi par le Comité technique et le Secrétariat, afin de fournir aux Parties contractantes une première évaluation des besoins requis pour accomplir ces tâches – le montant exact, ainsi que le champ d'application et les moyens d'accomplir chaque tâche seront indiqués au début de la période triennale 2016-2018 et communiquées au Comité permanent à ce moment-là.

Il est entendu que la plus grande partie des fonds nécessaires pour poursuivre les activités d'appui à la mise en œuvre scientifique et technique de l'Accord proviendront de sources autres que le budget principal de l'Accord.

9. Veuillez noter que pour certaines tâches importantes, le coût indiqué concerne les travaux à entreprendre pour établir le mandat du projet (y compris une évaluation du montant total des coûts), et non pas le coût de réalisation du projet lui-même, pour lequel un financement doit être trouvé.

⁹ Inclut les travaux menés actuellement par le Groupe de travail 2 du Comité technique : rapports nationaux, Plan stratégique et Objectifs d'Aichi; Plan d'action pour l'Afrique; par le Groupe de travail 7 du Comité technique : changement climatique; et certaines questions abordées par le Groupe de travail 10 du Comité technique : nouvelles questions

Appendice II - Première partie

Tâches scientifiques et techniques prioritaires recommandées pour la période triennale 2016-2018

Tâches prioritaires recommandées pour 2016-2018 (résumé de la tâche uniquement)	Coût prévisionnel
1. Champ d'application	
<ul style="list-style-type: none"> • Définitions des populations. Examen de la délimitation des frontières des populations d'un petit nombre d'espèces et évaluation des conséquences pour une inscription aux annexes de l'AEWA. 	5 000 €
2. Conservation des espèces	
<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements et viabilité. Elaborer un mandat pour des projets éventuels sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs qui favorisent des approches interdisciplinaires en ce qui concerne les besoins de moyens de subsistance, y compris le développement de ressources alimentaires alternatives et une sensibilisation. 	2 000 € (propositions de projets à élaborer)
3. Conservation des habitats	
<ul style="list-style-type: none"> • Examen du réseau de sites. Finaliser le Rapport sur le réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord, dont un projet de texte a été présenté à la MOP5. 	80 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • La perte de zones humides qui a un impact sur les oiseaux d'eau migrateurs. Dans le cadre d'une première évaluation sur le rythme très rapide du déclin des habitats intertidaux le long de la voie de migration d'Asie occidentale – Afrique orientale, recueillir des données sur les taux régionaux de perte des habitats de zones humides et utiliser ces données pour établir des priorités dans les actions menées pour lutter contre les facteurs d'une telle perte et dégradation, lorsqu'elles ont un impact sur les oiseaux d'eau migrateurs. 	20 000 €
4. Gestion des activités humaines	
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des perturbations. Produire des orientations simples sur la gestion des perturbations causées aux oiseaux d'eau en ciblant les gestionnaires des sites de zones humides, et traduire ces orientations en français, arabe et russe. 	76 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Abattage illégal. Appuyer la mise en œuvre de la Résolution 11.16 de la CMS sur la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs, et du Plan d'action de l'AEWA/CMS pour lutter contre le piégeage des oiseaux le long des côtes méditerranéennes de l'Egypte et de la Libye. 	8 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact de la pêche. Evaluer comment l'AEWA peut travailler au mieux en utilisant et en renforçant les activités d'autres acteurs qui contribuent à une réduction de l'impact des pêcheries d'eau douce et marines sur les oiseaux d'eau migrateurs. 	10 000 €
5. Recherche et surveillance continue	
<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les programmes de suivi. Terminer les orientations supplémentaires sur la manière de faire en sorte que les populations (notamment d'oiseaux marins et d'oiseaux aquatiques nicheurs coloniaux) soient visées par les programmes de suivi internationaux, pour produire des estimations internationales fiables sur la taille et les tendances des populations. 	10 000 €
7. Mise en oeuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • 7^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation. Orienter le processus d'établissement de la 7^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation, pour examen à la MOP7. 	100 000 €

Tâches prioritaires recommandées pour 2016-2018 (résumé de la tâche uniquement)	Coût prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Autres études internationales. Orienter le processus d'établissement a) d'un rapport actualisé sur les informations provenant d'enquêtes ; b) d'un rapport actualisé sur la législation applicable en matière de chasse et de commerce; c) d'un rapport actualisé sur les projets de rétablissement. 	130 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices de conservation. Examiner les Lignes directrices de conservation No. 1, 3, 4, 7, 8 et 9 pour s'assurer qu'elles continuent de refléter les meilleures pratiques de conservation, et reformater, selon que de besoin, en fonction des conclusions de l'examen continu du format des lignes directrices. 	60 000 €
8. Questions stratégiques, relatives à l'établissement des rapports, nouvelles questions et autres questions	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapports nationaux. Réviser le format de rapport national et apporter les modifications nécessaires sur la base des retours d'information reçus après le cycle d'établissement des rapports pour la MOP6 et aborder les changements nécessaires après la MOP6. 	20 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur l'état des populations pour la MOP 7. Elaborer un module pour faire rapport sur l'état des populations, pour la MOP7. 	20 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la réalisation des Objectifs d'Aichi. Evaluer les progrès accomplis sur les questions concernant les Objectifs d'Aichi, et présenter des évaluations triennales de la contribution de l'AEWA à chaque Objectif pertinent, en précisant les besoins supplémentaires, selon que de besoin et selon qu'il convient, pour la MOP7. 	20 000 €

Appendice II - Deuxième partie

Résumé des tâches scientifiques et techniques du Comité technique de l'AEWA : 2016-2018

A. Les tâches scientifiques et techniques du Comité technique sont organisées autour de huit grands thèmes, comme suit :

- Champ d'application
- Conservation des espèces
- Conservation des habitats
- Gestion des activités humaines
- Recherche et surveillance continue
- Education et information
- Mise en oeuvre
- Questions stratégiques, relatives à l'établissement des rapports, nouvelles questions et autres questions

B. Les priorités établies pour les tâches à entreprendre sont les suivantes :

Essentielle (priorité absolue) – les autres processus de la Réunion des Parties dépendent de la réalisation de cette tâche (faire rapport à la MOP7, par exemple)

Haute – tâche importante pour avancer avant la MOP7, c'est-à-dire, pour pouvoir commencer des travaux dans les deux prochaines années

Autre – tâche importante, mais dont la réalisation peut commencer à une échelle de temps plus longue

Continue – activité à long terme importante et en cours ou qui sera lancée prochainement

C. Les différentes catégories de tâches sont indiquées dans les tableaux ci-dessous, comme suit :

1. Orientations nouvelles ou révisées pour les Parties contractantes
2. Appui et conseils techniques – en cours et *ad hoc*
3. Avis sur des nouvelles questions
4. Contributions aux produits et/ou initiatives scientifiques ou techniques réalisés par d'autres organisations compétentes
5. Examen des connaissances comme base pour élaborer des orientations à l'intention des Parties et d'autres.

D. Il convient de noter que les coûts indiqués sont largement approximatifs et ne résultent d'aucun calcul précis du coût des tâches spécifiques. Les coûts mentionnés se rapportent uniquement à ce stade aux besoins de planification généraux et seront affinés ultérieurement.

Thème : Champ d'application

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€) – voir la note ci-dessus
<p>Taxonomie & nomenclature : Conserver une vue d'ensemble des questions taxonomiques et de nomenclature et conseiller sur le besoin de mettre à jour l'Annexe 2 de l'Accord, si nécessaire. (Résolution 6.1)</p>	Autre	2	Conseil scientifique de la CMS	<p>Plan stratégique : Objectif 3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 19</p>	–
<p>Champ d'application taxonomique (et géographique) de l'AEWA : Le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration, adopté à la COP11 de la CMS, envisage la réalisation d'une étude pour examiner les possibilités d'élargir l'AEWA comme cadre pour d'autres espèces et/ou groupes d'espèces d'oiseaux migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie, afin de couvrir tous les Mémoires d'entente (MdE) et Plans d'action sur les oiseaux d'Afrique-Eurasie. Contribuer à cette étude, selon que de besoin. (Résolution 11.14, Annexe 1, point 19).</p>	Haute	4	Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration et collaboration avec le MdE Rapaces et le Plan d'action sur les oiseaux terrestres, selon qu'il convient	<p>Plan stratégique : Objectif 5.7</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 12</p>	–
<p>Définitions des populations : Au début de la période triennale, examiner les données probantes à l'appui d'une délimitation des frontières actuelles des populations des espèces ci-après, pour que la 13^{ème} réunion du Comité technique formule des recommandations à la douzième réunion du Comité permanent, aux fins d'approbation provisoire, afin que toute modification éventuelle puisse être intégrée aux travaux d'élaboration de propositions pour la MOP7 (7^{ème} Rapport sur l'état de conservation et modifications proposées au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA):</p> <p>Oie naine <i>Anser erythropus</i> – état de conservation des oiseaux en Scandinavie Marouette poussin Crake <i>Porzana parva</i> Vanneau sociable <i>Vanellus gregarius</i> Vanneau à queue blanche <i>Vanellus leucurus</i> Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus rogachevae</i></p> <p>Mouette tridactyle <i>Rissa tridactyla</i> Sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i></p>	Essentielle	2	Wetlands International et ses Groupes de spécialistes compétents, Groupe sur les oiseaux de CAFF	<p>Plan stratégique : Objectif 3</p>	[5 000 €]

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€) – voir la note ci-dessus
Sterne naine Tern <i>Sterna albifrons</i> Guillemot <i>Uria a. aalge</i> & <i>U. aalge albionis</i> Macareux moine <i>Fratercula arctica</i>					
Procédures du Comité technique : Examiner et appliquer des procédures d'examen appropriées et sans incidence sur les coûts en ce qui concerne les principaux produits issus du Comité, afin de maintenir un niveau scientifique élevé	Autre	–			–

Thème : Conservation des espèces

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€)
Orientations sur les questions relatives aux dérogations Fournir des orientations sur les mesures qui devraient être prises pour empêcher que les dérogations énumérées au paragraphe 2.1.3 du Plan d'action soient utilisées au détriment des espèces inscrites au Tableau 1. (Résolution 4.3) (repris du Plan de travail 2009-2012)	Haute	1		Plan stratégique : Objectif 1 Objectif d'Aichi : Objectif 12	[30 000 €]
Déclins multi-espèces régionaux Continuer de développer des idées sur la manière dont les déclins multi-espèces à l'échelle régionale (comme les canards marins de la mer Baltique) pourraient être abordés, en conjuguant des mesures nationales et internationales appropriées, et examiner les meilleurs moyens de diffuser ces idées sous forme d'orientations. (Résolution 5.6) (repris du Plan de travail 2012-2015)	Autre	1		Plan stratégique : Objectif 1 Objectif d'Aichi : Objectif 12	[5 000 €]
Périodes de migration pré-nuptiale et liée à la reproduction Continuer de fournir des informations pertinentes sur les espèces africaines, comme indiqué dans l'Appendice 1 à la Résolution 5.10, au	Autre Continue	1, 5		Plan stratégique : Objectifs 2 & 3.5	[3 000 €]

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€)
fur et à mesure que les connaissances sur ces espèces s'améliorent par le biais de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, et présenter les orientations élaborées à une future Réunion des Parties. (Résolution 5.10)				Objectif d'Aichi : Objectif 4	
Herbes aquatiques envahissantes qui ont un impact sur les oiseaux d'eau Consolider un guide sur les lignes directrices existantes à ce sujet. (repris du Plan de travail 2009-2012)	Haute	1	Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention Ramsar (GEST Ramsar)	Plan stratégique : Objectifs 1 & 3 Objectif d'Aichi : Objectif 9	[20 000 €]
Favoriser une plus grande reconnaissance de l'importance socioéconomique des oiseaux d'eau Dans le contexte à la fois de l'Objectif 2 d'Aichi et de la Résolution 10.18 de la CMS ¹⁰ , examiner s'il convient d'élaborer des orientations appropriées sur la reconnaissance des valeurs socioéconomiques des oiseaux d'eau migrateurs à travers leurs utilisations à des fins de consommation et de non consommation, dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et ailleurs, de sorte que les valeurs économiques et culturelles des oiseaux d'eau soient pleinement reconnues au niveau national et soient intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté.(Résolution 6.4 & 6.15)	Haute		CMS, CBD	Plan stratégique : Objectifs 1.5, 2 & 4 Objectif d'Aichi : Objectif 2	[30 000 €]
Prélèvements et viabilité Elaborer un mandat pour des projets éventuels sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs qui favorisent des approches interdisciplinaires en ce qui concerne les besoins de moyens de subsistance, y compris le développement de ressources alimentaires alternatives et une sensibilisation. [Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #12]	Haute	1	Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration	Plan stratégique : Objectif 2 Objectif d'Aichi : Objectif 4	[2 000 €] Calcul du coût des projets à effectuer
Comprendre les problèmes de prélèvement Solliciter des informations auprès des Parties et des acteurs pour savoir quels autres outils et directives leur seraient utiles dans le but d'assurer	Autre	2		Plan stratégique : Objectif 2	

¹⁰ Résolution 10.18. Lignes directrices sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et autres résultats de la COP10 à la CBD.
http://www.cms.int/sites/default/files/document/10_18_nbsaps_e_0_0.pdf

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€)
une chasse durable et pour mieux identifier les publics que ces outils devraient viser ainsi que les moyens les plus appropriés par lesquels ceci pourrait être réalisé et d'incorporer ces informations dans la planification future des travaux du Comité (Résolution 6.4)				Objectif d'Aichi : Objectif 4	
Connaissances traditionnelles et prélèvements Finaliser le rapport retardé sur cette question et formuler des recommandations pour des futurs travaux. Examiner s'il est possible d'inclure les travaux existants dans la tâche conceptuellement connexe (tâche ci-dessus) sur la promotion des avantages socioéconomiques procurés par les oiseaux d'eau.	Autre	5		Plan stratégique : Objectifs 2 & 3.4 Objectif d'Aichi : Objectifs 12 & 18	[20 000 €]
Evaluations de la Liste rouge Examiner s'il convient de favoriser l'intégration du processus visant à assurer une prompte évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux migrateurs qui sont des espèces prioritaires visées par l'AEWA. [Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #12]	Haute	4	Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration et BirdLife International	Plan stratégique : Objectif 3 Objectif d'Aichi : Objectif 12	[5 000 €]
Développement de plans de gestion Produire une liste de priorités et une sélection ultérieure des espèces / populations pour le développement de plans de gestion internationaux par espèce, lors de sa première réunion après chaque MOP. (Résolution 6.8).	Autre	2		Plan stratégique : Objectif 2 Objectif d'Aichi : Objectif 4	

Thème : Conservation des habitats

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€)
Rapport sur le réseau de sites	Essentielle	1	Wetlands International	Plan stratégique : Objectif 1.2	[80 000 €]

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€)
Continuer d'établir le "Rapport sur le réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord", afin de mieux refléter les informations sur la gestion et l'état de conservation des sites essentiels, et d'élaborer plus avant des moyens de résumer ces informations de façon accessible (Résolution 5.2), compte tenu des exigences d'établissement de rapports au titre du Plan stratégique de l'AEWA et d'une évaluation au regard des Objectifs d'Aichi pertinents (Résolution 5.23) (repris du Plan de travail 2012-2015)				Objectif d'Aichi : Objectif 11	
Conservation des sites et l'AEWA Au regard des multiples initiatives (internationales) concernant l'identification, la désignation et la gestion des sites importants pour les oiseaux d'eau, faire une évaluation critique de la valeur ajoutée (le cas échéant) que peut apporter l'AEWA et transmettre des propositions d'activités ou d'initiatives spécifiques éventuelles découlant de cette évaluation à la MOP 7.	Haute	5	Potentiellement tous ceux qui s'occupent des aires protégées		[20 000 €]
Perte de zones humides qui a un impact sur les oiseaux d'eau Développer une connaissance partagée, axée sur des données probantes, sur les taux de perte d'habitats de zones humides au niveau régional comme base pour des actions prioritaires, afin de lutter contre les facteurs d'une telle perte et dégradation qui ont un impact sur les oiseaux d'eau migrants. Les travaux initiaux devraient être axés sur une évaluation du rythme très rapide de perte des habitats intertidaux le long de la voie de migration d'Asie occidentale-Afrique orientale et les conséquences pour les oiseaux d'eau qui utilisent ces zones.	Haute	3	Conjointement avec la Convention de Ramsar (GEST)	Plan stratégique : Objectif 3 Objectif d'Aichi : Objectif 5	[20 000 €]
Importance socioéconomique des oiseaux d'eau Etudier la possibilité de développer plusieurs études de cas qui résument les avantages socioéconomiques (y compris la sécurité alimentaire) retirés par les populations locales d'une gestion durable des zones humides et d'une exploitation durable des oiseaux d'eau qui dépendent de ces zones. (Résolution 5.13)	Autre	4	Conjointement avec la Convention de Ramsar (GEST) Noter les liens existant avec des tâches connexes sous le thème <i>conservation des espèces</i>	Plan stratégique : Objectif 4 Objectif d'Aichi : Objectif 14	[5 000 €]

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi :	Coût prévisionnel (€)
Impact positif net Etudier la faisabilité et élaborer une proposition d'Impact positif net international incluant des méthodes de compensation qui engagent le secteur des entreprises et les gouvernements, afin d'appuyer la conservation des voies de migration. [Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #7]	Autre	3	Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration; Conseil scientifique de la CMS; Wetlands International; BirdLife International; secteur des entreprises	Plan stratégique : Objectif 5 Objectif d'Aichi : Objectif 4 & 5	[2 000 €]

Thème: Gestion des activités humaines

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
Gestion des perturbations Commander des orientations simples mais exhaustives sur la gestion des perturbations, sous une forme susceptible d'être largement traduite et diffusée, et transmettre ces orientations à la MOP7, pour examen. Publier des versions en anglais, français, arabe et russe. (Résolution 5.24) (repris du Plan de travail 2012-2015)	Haute	1	Conjointement avec la Convention de Ramsar (GEST)	Plan stratégique : Objectifs 1, 2.4 & 5.6 Objectif d'Aichi : Objectifs 11 & 12	[76 000 €] 30 000 € pour le projet de texte, plus traduction à 2000 €/langue, plus coût de production à 10000 €/langue
Perturbations Commander une synthèse des connaissances scientifiques sur les perturbations, y compris sur les activités qui sont des sources de perturbation importantes et répandues, et aborder à la fois les effets des perturbations et les mécanismes d'adaptation, d'atténuation et de compensation éventuels et, selon qu'il convient, résumer les études qui ont évalué les effets à court terme des perturbations et leur impact à long terme sur la productivité et la survie des oiseaux, tant au niveau des individus que des populations, et remettre cette synthèse à la MOP7, pour examen (Résolution 5.24) (repris du Plan de travail 2012-2015)		5		Plan stratégique : Objectifs 2 & 3.5 Objectif d'Aichi : Objectifs 12 & 19	[40 000 €]

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
<p>Réduire l'impact de l'énergie – Groupe de travail sur l'énergie Contribuer à la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de la CMS sur <i>les énergies renouvelables et les espèces migratrices</i>. Cette tâche inclut une participation au Groupe de travail spécifique de la CMS sur l'énergie, afin de fournir des orientations supplémentaires et un appui à la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de la CMS. Cette tâche inclut aussi de fournir des orientations supplémentaires lorsque des nouvelles avancées technologiques deviennent disponibles pour réduire l'impact des lignes électriques sur les oiseaux, comme les techniques d'atténuation améliorées (Résolution 5.11). [Voir aussi le Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #13]</p>	Autre Continue	2	Conseil scientifique de la CMS et autres	<p>Plan stratégique : Objectifs 1.3 & 5.7</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 2, 4 & 12</p>	[10 000 €] (frais de voyage et de subsistance pour assister aux réunions)
<p>Réduire l'impact de l'énergie – outil de cartographie des zones sensibles Dans le contexte de la mise en œuvre de la Résolution 11.27 et de la Résolution 6.7 de la CMS, élaborer un mandat et déterminer le coût de l'élaboration plus poussée d'un outil de cartographie des zones sensibles (déjà mis au point pour la voie de migration de la mer Rouge-vallée du Rift), afin d'indiquer les risques présentés pour les oiseaux migrateurs par les projets d'aménagement d'infrastructures. [Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #13]</p>	Autre	2	Conseil scientifique de la CMS et autres	<p>Plan stratégique : Objectifs 1.3 & 5.7</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 2, 4 & 12</p>	[2 000 €]
<p>Industries extractives – évaluation de l'impact cumulatif Travailler en collaboration avec le GEST Ramsar et d'autres parties intéressées, afin d'élaborer des orientations pour évaluer l'importance de l'impact cumulatif des pertes multiples de zones humides le long des voies de migration des espèces, et les conséquences pour les évaluations de l'impact sur l'environnement, les évaluations stratégiques environnementales et d'autres processus d'évaluation. (Résolution 5.14) (repris du Plan de travail 2012-2015)</p>	Haute	1, 4	GEST Ramsar et éventuellement aussi la CMS. Les acteurs qui participent au Groupe de travail de la CMS sur l'énergie peuvent être potentiellement intéressés	<p>Plan stratégique : Objectifs 1.3 & 3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 4 & 19</p>	[30 000 €]

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
Industries extractives – Guide des orientations Travailler avec le GEST Ramsar pour finaliser le <i>Guide des orientations sur les industries extractives</i> et distribuer ce guide aux Parties contractantes. (Résolution 5.14, Résolution 5.3 & IIT No. 11) (repris du Plan de travail 2012-2015)	Autre	1, 4	GEST Ramsar	Plan stratégique : Objectif 3.5 Objectif d'Aichi : Objectifs 4 & 19	[10 000 €]
Industries extractives – Elaboration d'outils analytiques Continuer de collaborer avec le GEST Ramsar sur ces questions, notamment en travaillant de façon conjointe avec d'autres organisations pour élaborer davantage des outils d'analyse géo-spatiale qui permettent d'identifier les domaines où des conflits potentiels peuvent survenir en ce qui concerne l'impact des procédés de l'industrie extractive sur les zones humides importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs. (Résolution 5.14) (repris du Plan de travail 2012-2015)	Autre	4	GEST Ramsar et autres	Plan stratégique : Objectif 3 Objectif d'Aichi : Objectifs 4 & 19	[20 000 €]
Empoisonnement et produits agrochimiques Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur la <i>Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs</i> . Cette tâche comprend une participation au Groupe de travail de la CMS sur l'empoisonnement, afin de fournir d'autres orientations et un appui à la mise en œuvre de la Résolution 11.15. de la CMS [Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #14] (Résolution 6.12)	Haute Continue	2	Conseil scientifique de la CMS et autres	Plan stratégique : Objectif 1, 2.3 & 3 Objectif d'Aichi : Objectif 12	[5 000 €] (frais de voyage et de subsistance pour assister aux réunions)
Empoisonnement dû à la grenaille de plomb Collaborer à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur la <i>Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs</i> . Cette tâche inclut une participation au Groupe de travail de la CMS sur l'empoisonnement, afin de fournir d'autres orientations et un appui à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS (Résolution 6.12).	Haute Continue	2	Conseil scientifique de la CMS et autres	Plan stratégique : Objectif 2 Objectif d'Aichi : Objectifs 4 & 12	{ coûts inclus dans la tâche sur l'empoisonnement et les produits agrochimiques ci-dessus }

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
<p>Abattage illégal Contribuer à la mise en œuvre de la Résolution 11.16 de la CMS sur la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs. Cette tâche inclut une participation au Groupe de travail intergouvernemental chargé de lutter contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne, et un appui technique à la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA/CMS pour lutter contre le piégeage des oiseaux le long des côtes méditerranéennes de l'Égypte et de la Libye.</p>	Haute	2	Conseil scientifique de la CMS et autres	<p>Plan stratégique : Objectif 2.3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 1 & 12</p>	[8 000 €] (frais de voyage et de subsistance pour une participation aux réunions du groupe de travail)
<p>Abattage illégal – projet pilote Dans le contexte de la mise en œuvre de la Résolution 11.16 et de la Résolution 6.12 de la CMS, élaborer un mandat et déterminer le coût d'un projet pilote à réaliser en Afrique (visant éventuellement le Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i> au Sahel). [Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #15]</p>	Autre	2	<p>Conseil scientifique de la CMS et autres</p> <p>Rechercher un financement conjoint pour la réalisation de projets</p>	<p>Plan stratégique : Objectifs 1.3 & 5.7</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 2, 4 & 12</p>	[2 000 €]
<p>Réduire l'impact de la pêche Compiler des lignes directrices et recommandations existantes - et où nécessaire complémentaires - fondées sur les priorités identifiées dans le paragraphe 5 [de la résolution 6.9] et sur les meilleures données scientifiques disponibles et les présenter à la MOP7. (Résolution 6.9)</p>	Haute	1	ACAP, Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP), Commission européenne, Programme sur les oiseaux marins de BirdLife, Groupe de travail sur les Albatros, Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et d'autres organes et compétences pertinents	<p>Plan stratégique : Objectif 1 & 3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 6 & 12</p>	[10 000 €]
<p>Menaces par les déchets marins Évaluer les menaces posées aux oiseaux de mer migrateurs visés par l'AEWA par l'ingestion de matières plastiques, de microplastiques et d'autres formes de déchets marins (débris marins) et de fournir à la MOP des conseils sur les réponses appropriées. (Résolution 6.9)</p>	Autre	3,5	ICES et autres organisations pertinentes et expertises	Plan stratégique : Objectif 8	

Thème : Recherche et surveillance continue

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
<p>Cibler les programmes de surveillance continue Terminer des orientations supplémentaires à l'intention des Parties, sur la manière de faire en sorte que des populations soient visées par des programmes de surveillance internationaux adéquats dans leur champ d'application et leurs méthodes, afin de produire des estimations internationales fiables sur la taille et les tendances des populations, y compris une surveillance continue des oiseaux marins et des oiseaux aquatiques nicheurs coloniaux. (Résolution 5.2) (repris du Plan de travail 2012-2015)</p>	Haute	1 & 5		<p>Plan stratégique : Objectif 3.2</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 12 & 19</p>	[10 000 €]
<p>Lignes directrices de conservation sur la surveillance continue Elaborer des Lignes directrices de conservation afin de donner des orientations aux Parties sur la façon d'élaborer des programmes individuels de surveillance adéquats dans leur champ d'application et leurs méthodes, pour produire des estimations fiables sur la taille et les tendances des populations d'oiseaux d'eau qui se reproduisent ou hivernent sur leur territoire, tout en s'efforçant d'adopter une méthodologie harmonisée. (Résolution 5.2) (repris du Plan de travail 2012-2015)</p>	Haute	1 & 5		<p>Plan stratégique : Objectif 3.2</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 12 & 19</p>	[30 000 €]
<p>Priorités en matière de surveillance continue Identifier des priorités pour le développement systématique d'une surveillance continue des oiseaux d'eau, afin d'atteindre un objectif d'augmentation de 50% du nombre de populations dont l'état de conservation est évalué à partir de données de surveillance continue régulière d'ici à 2017, comme prévu dans le Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, en tenant compte de l'état de conservation des populations, de leur caractère représentatif sur le plan géographique et d'autres facteurs (Résolution 5.2) (repris du Plan de travail 2012-2015)</p>	Haute	2		<p>Plan stratégique : Objectif 3.2</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 19</p>	[5 000 €]
<p>Financement durable de la surveillance continue des oiseaux d'eau Travailler en collaboration avec le Partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eau, afin d'avancer dans la réalisation des objectifs de surveillance continue du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA et faire rapport à la MOP7 et, si besoin, proposer de réexaminer cette question à</p>	Autre	4		<p>Plan stratégique : Objectif 3.1</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 19</p>	–

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
la MOP7, en vue de garantir une solution durable à long terme pour le suivi international des oiseaux d'eau. (Résolution 5.22)					
Synergies avec Ramsar concernant la surveillance des oiseaux d'eau Travailler avec Ramsar pour identifier les synergies possibles concernant la surveillance des oiseaux d'eau en tenant compte des objectifs 11 & 13 du Plan stratégique Ramsar et d'éventuels indicateurs nouvellement développés pour l'objectif 5 concernant l'intégration de populations d'oiseaux qui dépendent de zones humides par des sites désignés Ramsar. (Résolution 6.3)	Autre	4,5	Secrétariat Ramsar et STRP	Plan stratégique : Objectif 3 Objectif d'Aichi : Objectif 11	

Thème : Education et information

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
Mise en œuvre de la stratégie de communication Donner des avis et établir des priorités pour la mise en œuvre continue de la stratégie de communication. (Résolution 6.10)	Autre	2		Plan stratégique : Objectif 4 Objectif d'Aichi : Objectif 1	-
Réseau mondial inter-voies de migration Contribuer à la future mise en œuvre du Réseau mondial inter-voies de migration (GIN) ¹¹ , de sorte que les meilleures pratiques soient partagées entre les différentes initiatives internationales en matière de conservation pour les oiseaux migrateurs dans différentes parties du monde. (repris du Plan de travail 2012-2015)	Autre	4	Ramsar, CMS, EAAFP, WHSRN et autres	Plan stratégique : Objectif 5.7 Objectif d'Aichi : Objectif 19	[10 000 €] (frais de voyage et de subsistance pour assister aux réunions)

¹¹ http://www.eaaflyway.net/documents/resources/globalflyway2011/eaafp-tech-01_GIN-report-sml.pdf

Thème : Mise en oeuvre

Tâche	Priorité en termes de mise en oeuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (CHF)
<p>7^{ème} Rapport sur l'état de conservation Orienter le processus d'établissement du 7^{ème} Rapport sur l'état de conservation (Plan d'action 7.4a), tout en tenant compte des besoins en matière d'établissement de rapports au titre du Plan stratégique de l'AEWA et d'une évaluation au regard de la réalisation des Objectifs d'Aichi pertinents (Résolution 5.23)</p>	Essentielle	2 & 5	Wetlands International et ses Groupes de spécialistes	<p>Plan stratégique : Objectif 3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 12 & 19</p>	[100 000 €]
<p>Autres études internationales Orienter le processus d'établissement : a) d'un rapport actualisé sur les informations provenant d'enquêtes (Plan d'action 7.4b); b) d'un rapport actualisé sur la législation applicable en matière de chasse et de commerce (Plan d'action 7.4d); et c) d'un rapport actualisé sur les projets de rétablissement (Plan d'action 7.4f)</p>	Essentielle	2 & 5		<p>Plan stratégique : Objectif 3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 12 & 19</p>	<p>[130 000 €]</p> <p>7.4b) [40 000 €] 7.4d) [60 000 €] 7.4f) [30 000 €]</p>
<p>Information sur les espèces figurant à la colonne A Développer des listes nationales des populations figurant à la colonne A pour toutes les Parties au Moyen-Orient, en Europe et en Asie centrale et de communiquer ces listes aux pays respectifs afin de soutenir tout processus nécessaire de révision législative nationale pour les espèces concernées (résolution 6.4)</p>	Essentielle	2 & 5		<p>Plan stratégique : Objectif 1.1</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectifs 12</p>	
<p>Examen et reformatage des Lignes directrices de conservation existantes Examiner les Lignes directrices de conservation de l'AEWA No. 1, 3, 4, 7, 8 et 9¹² pour faire en sorte qu'elles continuent de refléter les meilleures pratiques de conservation. Veiller à ce que la révision de la Ligne directrice 9 sur la surveillance des oiseaux d'eau couvre les orientations sur a) la surveillance des oiseaux d'eau coloniaux, et b) une surveillance démographique.</p>	Haute	1	Wetlands International et autres	<p>Plan stratégique : Objectif 4.3</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 1</p>	<p>[60 000 €]</p> <p>6 x [10 000 €]</p>

¹² Lignes directrices = 1. Plans d'action nationaux par espèce; 3. Etablissement d'inventaires de sites; 4. Gestion des sites essentiels; 7. Ecotourisme; 8. Réduire les dommages aux récoltes, les dommages aux pêcheries, les attaques d'oiseaux et autres formes de conflit avec les hommes; 9. Protocole de surveillance des oiseaux d'eau

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (CHF)
<p>Entreprendre toute mise à jour ou révision nécessaire, et reformater dans le contexte d'un nouveau modèle de ligne directrice éventuel décidé à la 11^{ème} réunion du Comité permanent (suite à la révision en cours du modèle de ligne directrice). Soumettre toute ligne directrice révisée à la MOP 7.</p>					
<p>Évaluation des risques relatifs aux espèces exotiques Contribuer au développement de normes et de conseils convenus au plan international pour l'évaluation des risques relatifs aux oiseaux d'eau exotiques afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord et des instruments juridiques qui s'y rapportent. (Résolution 6.4)</p>	Autre	2,5		<p>Plan stratégique : Objectif 1.5</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 9</p>	
<p>Orientation concernant l'adaptation au changement climatique Continuer de mettre régulièrement à jour le cadre d'orientation de l'AEWA pour l'adaptation au changement climatique afin d'assurer que celui-ci résume les connaissances actuelles et tout particulièrement de rechercher des conseils pertinents en français et s'appliquant à des situations non européennes. (Résolution 6.6)</p>	Autre	2,5		<p>Plan stratégique : Objectif 1.2</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 10</p>	
<p>Orientations sur les espèces sésies Achever le travail sur <i>les Conseils pour traiter l'abattage accidentel d'espèces sésies dans le Paléarctique occidental</i> et présenter une version révisée et élargie pour examen à la MOP7. (Résolution 6.7)</p>	Haute	1		<p>Plan stratégique : Objectif 2.4</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 12</p>	
<p>Révision du format pour les plans Réviser le format des plans d'action internationaux par espèce (ISSAP) et examiner la nécessité de ce format pour les plans de gestion internationaux par espèce et les plans d'action internationaux multi-espèces. (Résolution 6.8)</p>	Essentielle	2		<p>Plan stratégique : Objectif 1.4</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 12</p>	
<p>Vue d'ensemble des ISSAP Continuer à surveiller la mise en œuvre des ISSAP et présenter des propositions de révision ou de retrait de plans spécifiques à chaque MOP. (Résolution 6.8)</p>	Essentielle	2		<p>Plan stratégique : Objectif 1.4</p> <p>Objectif d'Aichi : Objectif 12</p>	

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (CHF)
<p>Aperçu de la procédure pour modifier la liste des populations dans le tableau 1 de l'AEWA</p> <p>Préparer, avec les ressources existantes, un document d'information résumant et expliquant la procédure actuelle pour apporter des changements dans l'état de conservation des espèces au Plan d'action de l'AEWA, y compris les processus de consultation et d'examen pertinents (y compris la Liste rouge de l'UICN, Wetlands International, le Comité technique de l'AEWA), ainsi que les délais et les dépendances de données. À soumettre à la 12ème réunion du Comité permanent de l'AEWA, puis distribuer aux Parties contractantes au préalable de la MoP7.</p>	Haute	1	Wetlands International, BirdLife International, IUCN		
<p>Conseils sur les priorités de l'AEWA pour la conservation des oiseaux de mer</p> <p>Fournir des avis à la MOP sur les priorités les plus urgentes concernant la conservation des oiseaux de mer dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. (Résolution 6.9)</p>	Haute	2,3			

Thème: Questions stratégiques, relatives à l'établissement des rapports, nouvelles questions et autres questions

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
<p>Mise à jour du Plan stratégique</p> <p>Contribution à la révision du Plan stratégique actualisé, en vue de la MOP7 (Résolution 6.14)</p>	Essentielle	2		<p>Plan stratégique : Principe opérationnel 1</p> <p>Objectif d'Aichi : tous les Objectifs pertinents</p>	–

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
Objectifs du Plan stratégique Examiner plus avant la meilleure façon d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 3.4 et 5.8 du Plan stratégique (2009-2017) (Résolution 5.2).	Essentielle	2		Plan stratégique : Objectifs 3.2, 3.4, 4.3, 4.4, 5.7 & 5.8 Objectif d'Aichi : Objectif 11	[10 000 €]
Révision du POAA Contribuer à la révision du Plan d'action pour l'Afrique (Résolution 6.14)	Essentielle	2		Plan stratégique : Objectif 3.5 Objectif d'Aichi : tous les Objectifs pertinents	-
Rapports nationaux Réviser le modèle de rapport national et apporter les modifications nécessaires, sur la base des retours d'information reçus après le cycle d'établissement de rapports pour la MOP6, et gérer les modifications requises suite à la MOP6, y compris le travail pour développer un format de déclaration initiale lié au projet de plan stratégique révisé. (Résolution 6.14)	Essentielle	2		Plan stratégique : Objectifs 3 & 5.5 Objectif d'Aichi : Objectif 12	20 000 €
Module sur l'état de conservation des populations pour les rapports nationaux Elaborer plus avant une approche modulaire pour les rapports nationaux, comprenant des modules remis à différents intervalles, y compris le développement d'un module sur l'état de conservation des populations pour les rapports nationaux présentés à la MOP 7.	Essentielle	2		Plan stratégique : Objectif 5.7 Objectif d'Aichi : Objectif 19	[20 000 €]
Harmonisation de l'établissement des rapports Continuer de promouvoir une périodicité synchronisée et d'autres synergies avec les cycles d'établissement de rapports pour la CMS, la Convention de Ramsar, la Directive européenne sur les oiseaux (Article 12) et d'autres encore, lorsque cela est possible.	Haute	2	Conseil scientifique de la CMS; Secrétariat Ramsar et GEST; Commission européenne et autres	Plan stratégique : Objectif 5.7 Objectif d'Aichi : Objectif 19	-

Tâche	Priorité en termes de mise en œuvre	Catégorie de tâche	Collaboration avec d'autres organisations	Appuie un objectif du Plan stratégique et un Objectif d'Aichi:	Coût prévisionnel (€)
Indicateurs de mise en œuvre communs Envisager d'élaborer des indicateurs de mise en œuvre communs pour l'AEWA et Ramsar, selon qu'il convient, basés par exemple sur l'outil TEMATEA (Résolution 5.19). (repris du Plan de travail 2012-2015). Il faudra aussi tenir compte des liens avec le Plan stratégique pour les espèces migratrices.	Autre	2	Ramsar (GEST); Conseil scientifique de la CMS	Plan stratégique : Objectif 5.7 Objectif d'Aichi : Objectif 19	[10 000 €]
Réalisation des Objectifs d'Aichi Continuer d'évaluer les progrès accomplis sur les questions relatives aux Objectifs d'Aichi, et présenter une évaluation triennale de la contribution de l'AEWA à chacun des Objectifs d'Aichi pertinents, en définissant les besoins supplémentaires, selon que de besoin et selon qu'il convient, sous forme de point de l'ordre du jour de chaque future Réunion des Parties jusqu'en 2020. (Résolution 5.23)	Essentielle	2		Plan stratégique : Objectif 5.7 Objectif d'Aichi : tous les Objectifs pertinents	[20 000 €]
Nouvelles maladies Continuer de participer au Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage au sein du Conseil scientifique de la CMS.	Haute	2	Conseil scientifique de la CMS, GEST Ramsar, FAO, OIE et autres	Plan stratégique : Objectifs 1 & 5.7 Objectif d'Aichi : Objectif 12	Aucun coût direct, frais éventuels de voyage et de subsistance pour assister aux réunions [2000 €]
Mise en œuvre Sur demande, aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord, y compris une participation éventuelle aux missions du Processus d'examen de l'application. [Voir aussi le Programme de travail sur les voies de migration de la CMS #17]	Haute	2	Parties contractantes		[30 000 €]

Appendice III

Annexe 3. Comité technique de l'AEWA : Registre des intérêts

Introduction

En tant qu'organe consultatif international, il est essentiel que les membres du Comité technique (CT) soient en mesure de se distancer de toute possibilité de conflit d'intérêts entre leurs intérêts professionnels personnels et leurs responsabilités envers l'AEWA. En conséquence, le Comité technique créera et conservera un registre dans lequel les intérêts pertinents peuvent être déclarés. Ces formulaires seront accessibles au public sur demande. Les orientations suivantes sur le conflit d'intérêts sont pertinentes.

Un conflit d'intérêts est :

- Une situation dans laquelle une personne ayant un devoir de fournir un avis ou une compétence professionnels est compromise dans l'accomplissement de ce devoir, soit en raison d'un devoir semblable envers un autre dont les intérêts sont en conflit avec le premier, soit en raison de la possibilité d'en retirer un profit personnel ;
- Une obligation de ne pas se mettre dans une situation de conflit découle du devoir de loyauté et de confidentialité - cette interdiction s'applique à un conflit réel, mais comprend aussi l'obligation d'éviter de donner l'apparence d'un conflit ; et
- Le conflit est déterminé objectivement - l'existence d'un conflit d'intérêts survient lorsqu'une personne impartiale pourrait raisonnablement suspecter que la personne a un conflit d'intérêts.
- Lorsqu'il existe un conflit, la personne doit agir en toute bonne foi et divulguer pleinement l'intérêt.
- Un conflit d'intérêts peut être consenti- la personne doit agir en toute franchise et faire une déclaration adéquatement complète du conflit, de sa portée et de ses répercussions probables.

Vous devriez déclarer les intérêts qui pourraient: i) nuire de façon significative à votre objectivité dans l'accomplissement de vos devoirs et responsabilités envers le Comité technique; ou ii) créer un avantage inéquitable en votre faveur ou en faveur de toute personne ou organisation; et qui pourrait aboutir à un gain direct et matériel obtenu par vous par le biais des résultats d'un processus du Comité technique (par exemple, un avantage commercial retiré en obtenant un travail contractuel).

Pour les besoins d'une telle règle de politique générale, les circonstances qui pourraient aboutir à ce qu'une personne raisonnable remette en question votre objectivité, ou à ce qu'un avantage inéquitable ait été créé, constitue un conflit d'intérêts potentiel et devrait être déclaré dans ce formulaire. La déclaration d'un intérêt dans ce formulaire ne signifie pas automatiquement qu'il existe un conflit, ou que vous ne serez pas en mesure de remplir votre fonction au sein du Comité technique.

En cas de doute sur le point de savoir si un intérêt devrait être déclaré, les personnes sont encouragées à divulguer cette information. Lorsque vous remplirez ce formulaire, nous comptons sur votre professionnalisme, votre bon sens et votre honnêteté.

Il appartient à chaque individu de faire en sorte que leur déclaration soit à jour en permanence.

**COMITÉ TECHNIQUE DE L'AEWA
REGISTRE DES INTÉRÊTS**

Nom:

Poste occupé au sein du Comité technique :

Employeur actuel :

1. Avez-vous une activité professionnelle significative et pertinente qui pourrait être considérée comme un conflit d'intérêts ?

Oui **Non**

(Veuillez énumérer les intérêts professionnels et autres intérêts non financiers actuels, significatifs et pertinents qui pourraient être interprétés comme: i) nuisant de façon significative à votre objectivité dans l'accomplissement de vos devoirs et responsabilités envers le Comité technique; ou ii) créant un avantage inéquitable en votre faveur ou en faveur de toute personne ou organisation. Ceci peut inclure, mais sans s'y limiter, un statut de membre du conseil d'administration de groupes de défense de l'environnement.)

Détails :

2. Avez-vous un intérêt financier significatif et pertinent dans le domaine de travail auquel vous contribuerez, qui pourrait être considéré comme un conflit d'intérêts ?

Oui **Non**

(Veuillez énumérer les intérêts professionnels et autres intérêts non financiers actuels, significatifs et pertinents qui pourraient être interprétés comme: i) nuisant de façon significative à votre objectivité dans l'accomplissement de vos devoirs et responsabilités envers le Comité technique; ou ii) créant un avantage inéquitable en votre faveur ou en faveur de toute personne ou organisation. Ceci peut inclure des relations d'emploi, des relations de consultant et/ou des intérêts commerciaux.)

Détails :

3. Y-a-t-il autre chose qui pourrait nuire à votre objectivité ou indépendance dans les travaux auxquels vous contribuerez et pourrait aboutir à une partialité ?

Oui **Non**

Détails :

Je déclare par la présente que les informations déclarées sont, à ma connaissance, complétés et exactes.

Date

Signature: